



Contact presse : Claire.REBOISSON@mairie-creil.fr

Communiqué de presse

Creil, le 8 septembre 2023

Sécurité : la police municipale de Creil s'équipe de caméras piétons.

Afin d'augmenter la sécurité des interventions, la police municipale sera désormais équipée de 8 caméras-piétons. Les enregistrements de ces caméras permettront notamment de faciliter le traitement de certaines procédures.

La Ville de Creil poursuit ses efforts au service de la sécurité et de la tranquillité publique : les deux brigades de voie publique de la police municipale se verront bientôt équipées de 8 caméras-piétons. Suite à un décret de novembre 2022 permettant ce dispositif, ces caméras individuelles seront mises en place très prochainement.

Les enregistrements produits pourront être transmis en temps réel, et permettront d'avoir un accès direct à des preuves lors de certaines procédures. Elles permettront enfin de sécuriser davantage les interventions des brigades.

Ces enregistrements sont déclenchés après que le policier porteur ait prévenu les personnes présentes. Ils seront conservés pendant une durée d'un mois.

Avec ce dispositif, la Ville de Creil entend renforcer encore sa présence sur le terrain, et les liens de collaboration étroits qu'elle entretient avec la Police nationale.

Jean-Claude Villemain, maire de Creil